



MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Décembre 2022



**Le maire,
les adjoints,
les conseillers municipaux
et le personnel communal
vous souhaitent
un joyeux Noël et
une excellente année 2023.**

Magazine édité par la mairie de Muespach-le-Haut
Directeur de la publication : Fernand WIEDER
Conception, réalisation : Serge SPRINGINSFELD
Impression : Imprimerie de Saint-Louis
Date de parution : décembre 2022
Dépôt légal : à parution

Chères Muespachoises,

Chers Muespachois du haut,

En cette fin d'année, le contexte géopolitique en Europe demeure fragile avec la guerre en Ukraine. Nous en subissons encore les conséquences économiques.

La pénurie de carburant est également venue ternir cette fin d'année en ajoutant des difficultés dans le quotidien de chacun de nous et dans la gestion de la commune. Comme les particuliers, la commune a dû prendre des décisions pour réduire la consommation et le fait d'avoir procédé à l'extinction de l'éclairage public la nuit trouve tout son sens en termes d'économie d'énergie.

En cette période de l'Avent et à l'approche des fêtes de Noël, ayons aussi une pensée et un geste envers les plus démunis. Certes, nous vivons une situation inédite, avec la crise de l'énergie, les prix qui s'envolent, un avenir incertain avec la crise économique mondiale, mais en considérant le peuple ukrainien, privé de tout, se battant avec bravoure pour sa liberté, un peuple qui va peut-être passer Noël sous les bombes, alors oui, il importe de prendre du recul et parmi les questions récurrentes de l'actualité celle « Est-ce qu'il y aura assez de foie gras à Noël ? » devient secondaire.

Alors, en dépit de toutes ces raisons qui peuvent créer une morosité générale, notre commune poursuit sa route et continue à vouloir être un lieu de vie épanouissant pour chacun.

Ainsi, nous avons pu voir se concrétiser plusieurs projets et travaux :

la réfection de l'escalier d'entrée à la salle polyvalente,

la mise en place des plaques de rues bilingues,

la sécurisation de l'entrée de la rue de la diligence,

la mise en place de panneaux de limitation de vitesse



dans l'ensemble de l'agglomération la rénovation des sanitaires à l'école primaire, la rénovation de la salle St-Georges, le remplacement d'une canalisation « eaux pluviales » rue du vignoble, la mise en place d'un avaloir rue des prés, la mise à disposition, pour les arboriculteurs, d'une parcelle pour la création d'un verger école, le lancement du chantier, rue de la vallée dont le calendrier des travaux est largement détaillé dans ce bulletin.

Nous allons poursuivre nos projets malgré le contexte qui nous oblige à toujours plus de restrictions financières. L'objectif premier étant de boucler les budgets sans alourdir les finances de la commune, un vrai jeu d'équilibriste.

Concernant l'aménagement de la rue de la vallée, une réunion d'information avec les riverains a eu lieu le 24 novembre dernier. M.Gonzales du bureau d'étude IRH, en présence de Mme Hirschy et M.Riss, MM. Ply et Girod représentant respectivement la CCS et l'entreprise EUROVIA, a présenté le projet devant un auditoire nombreux et attentif. Cette réunion a donné lieu à des échanges fructueux et les personnes présentes ont trouvé réponses à leurs questions. Si les vents nous sont favorables, le premier coup de pelleuse aura lieu le 9 janvier 2023.

Équiper l'école primaire de deux tableaux interactifs est un projet qui me tenait beaucoup à cœur. C'est un investissement conséquent pour notre commune et je tiens à remercier le conseil municipal de m'avoir suivi dans cette démarche. Cet outil numérique a sans nul doute des vertus pédagogiques incontestables dont les bénéficiaires sont à la fois nos enfants et nos enseignants. D'après les échos que j'ai eus, les enfants et les enseignantes sont très ravis de ce nouvel outil de travail.

Pour mémoire, suite aux délibérations des deux conseils municipaux de Muespach et de Muespach-le-Haut, la constitution d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal), dit dispersé, a été actée. Depuis la rentrée scolaire 2022, la direction unique, assurée par Mme Ribstein, est placée administrativement à l'école élémentaire de Muespach.

La commune est aussi ce lieu de partage et de convivialité que nous connaissons. Nos associations locales qui rythment la vie du village, ont repris des couleurs. Elles ont repris leurs activités après cette longue période de Covid et nous ont proposé de nombreuses occasions de nous retrouver et de profiter de moments conviviaux et de plaisir : la soirée *Flammenkuecha* organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers, le loto organisé par le tennis club, l'*Oktoberfest* et les *carpes frites* organisés par le FCM, le loto organisé par *Terre des Hommes Alsace*, le repas des aînés organisé par la commune.

Notre voyage dans les Landes avec une délégation d'une vingtaine de personnes, le weekend du 15 août, a été un temps fort dans le cadre de notre jumelage avec Benquet. C'est toujours avec beaucoup d'émotions que se font nos retrouvailles. Une fois de plus, nos amis landais ont mis les petits plats dans les grands. Festivités, inaugurations, excursions ont ponctué notre séjour. Un grand merci à nos hôtes. La prochaine rencontre, dans le cadre du jumelage, se

fera en 2025 à Muespach le Haut.

Pour entretenir et cultiver ce lien avec nos amis benquetois, nous sommes à la recherche de nouvelles familles d'accueil dans notre commune, car du côté benquetois il y a des demandes. J'invite donc les personnes intéressées à s'adresser à la Mairie.

Les prochaines opérations de recensement dans notre commune auront lieu du 18 février au 18 mars. Ce recensement a lieu tous les cinq ans. Deux agents recenseurs, recrutés dans la commune, passeront à votre domicile pendant cette période.

Bien sûr, je ne terminerai pas ce mot sans remercier les acteurs qui font vivre le village, à savoir nos associations. Derrière ces associations, se trouvent des hommes et des femmes qui donnent de leur personne et de leur temps. Il s'agit le plus souvent d'une passion qu'elles souhaitent exprimer avec encore plus de plaisir en la partageant avec tous les adhérents de leurs associations.

Je tiens aussi à associer à mes remerciements l'ensemble de l'équipe municipale, les adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux pour leur coopération et leur soutien dans l'exercice de ma fonction. MERCI à vous tous.

Pour conclure, j'aimerais vous souhaiter à toutes et à tous un JOYEUX NOËL, de belles fêtes de fin d'année avec vos proches et vos amis, et vous adresser mes vœux de santé et de réussite pour cette nouvelle année 2023. J'espère que chacun d'entre vous, dans notre commune, trouvera le lieu de son épanouissement.

Bien à vous,

Votre Maire

Fernand WIEDER

Les Malgré Nous sur le Front de l'Ouest

Le 26 mai dernier, Folgenschbourg a rendu un hommage particulier aux Malgré-Nous du village, ces jeunes hommes qui ont été enrôlés de force dans les armées nazies durant la Seconde Guerre mondiale.

A cette occasion, j'ai eu le privilège de faire la connaissance de Jean Bézard et de sa compagne Nicole Aubert originaires de Normandie. Nous avons sympathisé rapidement et j'ai beaucoup apprécié leur envie de partager toutes les informations concernant les Malgré-Nous qu'ils ont accumulées durant de nombreuses années.

Jean est président et fondateur de la Snifam (Solidarité Normande avec les Incorporés de Force d'Alsace et de Moselle). Avec sa compagne Nicole, il recueille depuis plus d'une décennie les témoignages précieux des anciens combattants alsaciens et des Normands qui ont pu croiser des incorporés de force et les sauver d'une mort certaine. Ils ont ainsi recensé quelque 200 évasions sur les 1 200 incorporés présents durant la bataille de Normandie.

J'ai revu Jean et Nicole lors de notre séjour en Normandie. Nous avons passé une journée ensemble en toute convivialité, pour évoquer cette histoire douloureuse et tragique de nos compatriotes alsaciens. C'est à ma demande que Jean m'a fait parvenir ce témoignage à la fois poignant et plein d'humanité qui relate, avec le mot juste, le calvaire vécu par les Malgré Nous sur le front de l'ouest, un pan de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale souvent méconnu en Alsace.

Je tenais à ce que ce récit soit publié dans notre bulletin communal pour honorer la mémoire de tous les Malgré-Nous de notre village, arrachés à leur famille et forcés de se battre pour un pays et une idéologie qui n'étaient pas les leurs.

Fernand Wieder

Bien chers compatriotes,

C'est de Normandie que ces quelques lignes vous sont adressées. Elles voudraient exprimer la reconnaissance, toute la reconnaissance due aux incorporés de force d'Alsace-Moselle : pour leurs comportements, leurs actions patriotiques, pendant les horreurs de la bataille de Normandie.

Leurs comportements, leurs actions patriotiques franco-françaises auraient été les mêmes sur tous les fronts si des cruels barrages des langues n'avaient existé.

Il est un devoir pour nous Normands, de dire, et aussi de faire découvrir à nos compatriotes d'outre Vosges, ce que nous devons aux incorporés de force, précipités qu'ils furent dans la fournaise normande de 1944.

Sur les 140 000 incorporés de force dans les armées nazies et répartis sur tous les fronts, nous savons que 1 100 à 1 200 vinrent en Normandie. Parmi eux, étaient environ 800 adolescents nés en 1926. Ils étaient dans cette sinistrement honteuse Waffen SS. Si environ 300 de nos compatriotes furent tués lors des combats,

d'autres furent assassinés pour refus d'obéissance.

Il y eut environ 200 incorporés de force qui, avec des complicités normandes, parvinrent à s'évader de cette prison mobile nazie : l'armée du 3^e Reich.

A une seule exception – à notre connaissance – ce sont toujours les Français incorporés de force qui demandèrent secours aux Normandes et aux Normands. Certes, des moments de réticence et de méfiance ont existé. Mais les doutes des premiers instants, des premiers contacts disparaissaient, effacés qu'ils étaient par la sincérité des regards dans lesquels se lisaient et la honte et la peur suppliante. A plusieurs reprises, à des Normands qui aidèrent des incorporés de force à s'évader, nous avons posé la question : et si cela eût été un piège des nazis ? La réponse donnée en normand a été à quelques variantes près toujours la même - nous la traduisons en français - : « Nous avons l'habitude à la ferme avec nos animaux. Si une bête est malade, cela se voit dans ses yeux...! Voilà pourquoi les Normands ne craignent et ne craignent pas de l'affirmer : « Les nazis avaient réduit les incorporés de force à l'état ani-

mal.» Cela est inadmissible : un mutisme politique d'une «certaine France» traite par le silence, donc par le mépris tout, je dis bien tout, ce que la Moselle et l'Alsace ont subi depuis la guerre de 1870, donc du traité de Francfort.

Très souvent, il m'arrive de dire : « l'Europe doit naître du lit du Rhin ». En effet, c'est bien une, où des politiques de malédiction qui ont conduit à faire naître un antagonisme franco-allemand.

Partout les peuples sont dits souverains ! Alors pourquoi ne leur demande-t-on pas leur avis avant de déclarer une guerre ? L'amour de la patrie existe fortement pourtant.

En effet, et pour cela il appartient à tout un chacun de bien admettre que notre France est un magnifique manteau d'Arlequin : avec ses contrées, ses régions, son histoire, ses patois ou langues vernaculaires. Montre-t-on du doigt les Gascons, les Basques, les Bretons, les Savoyards, les Normands, les Félibriges qui utilisent les cigales pour orner leur littérature ?

Notre France permet des voyages, des séjours, des découvertes de proximité. Apprenons à découvrir, à connaître ce que nous sommes, nous les citoyens de la République française. Ainsi, nous apprendrons que depuis des temps immémoriaux, sur les deux rives du Rhin, entre les sommets des Vosges et les sommets de la Forêt Noire vivaient les Ripuaires, vos ancêtres. Ils avaient exactement les mêmes rites, les mêmes traditions que vous, et bien évidemment quelques variantes dans leurs langues.

Hélas, par manque d'Humanisme, ces variantes, à dessein, et par d'aucuns sans scrupules, sont transformées en différences d'esprit belliqueux.

Nous, Normands, extrêmes-occidentaux de la France, affirmons qu'il n'existe entre nous et les Alsaciens, ces extrêmes-orientaux de la France, aucune différence. Nous sommes en mesure de vous raconter un grand nombre de faits pour le prouver. Ils eurent lieu en 1944, ici en Normandie. Comment ne pas vous rapporter ces paroles d'une Normande qui a été filmée : « parmi les Allemands, étaient des petits Français, des Alsaciens, ils avaient 17 – 18 ans. Ils avaient été arrachés sur le banc de l'École. Ils pleuraient parce qu'ils ne reverraient plus leur maman. Nous leur faisons des bisous, c'est tout ce que nous pouvions faire. »

Aujourd'hui, nous qui avons vécu cette époque, nous avons le devoir d'entretenir les mémoires donc de ne pas trouver refuge dans l'oubli. L'oubli, tout comme la paix, se cultive. Alors cultivons la paix, ses fruits feront le bonheur de toutes, de tous.

Nous avons un devoir de reconnaissance à accomplir à l'endroit de nos compatriotes d'Alsace-Moselle. Nous pensons accomplir ce devoir en pérennisant les souvenirs de leurs souffrances. Voilà pourquoi, et dans ce but, nous offrons des greffons de poiriers et de pommiers d'espèces normandes et anciennes. Ainsi, sur le sol de sa commune natale, un Français, incorporé de force et mort sous l'uniforme nazi, aura un arbre qui portera son nom.

Chaque arbre fruitier sera sous la responsabilité d'un groupe de jeunes écoliers de la commune. Il agira sous la bienveillance de l'École, bien sûr donc de la municipalité. Cette responsabilité, attribuée par délégation à nos jeunes, assurera la continuité, la pérennité des souvenirs horribles laissés par le nazisme.

Pour aider nos écoliers dans cette mission très importante, car historique, je leur ai composé un quatrain. Tous doivent le savoir par cœur :

« En Normandie, belle terre de France,

D'où est revenue notre liberté,

Dans le mensonge, dans la cruauté, dans la souffrance

Des larmes, de la sueur et du sang alsacien ont coulé. »

Ces quelques lignes m'ont été demandées par Monsieur WIEDER Fernand, Maire de Muespach-le-Haut, votre commune. Ce fut chez nous en Normandie, lors d'une visite dominicale tout à fait imprévue mais excessivement chaleureuse. Cela est si vrai que, à maintes reprises, j'ai cru que j'étais l'un des vôtres, entendez un concitoyen de Muespach-le Haut.

Jean BÉZARD

Secrétaire de la SNIFAM

6 Bd Maritime

14750 St AUBIN sur Mer

Tel: 02.31.96.33.03

Port: 06.47.16.73.02

Courriel : aubertn@wanadoo.fr

Séance du 25 juillet 2022

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif référencé CU06822222E0015, déposé par Pascal SOMMERHALTER, notaire à Mulhouse, afin de connaître le droit applicable aux parcelles servant d'emprise au projet de lotissement verger 2 : terrain non bâti situé en zone AUa2.
- Informatif référencé CU06822222E0016, déposé par Arnaud PICHELIN, notaire à Delle, afin de connaître le droit applicable aux parcelles cadastrées section 2 numéro 167 et 199 d'une contenance de 676 m², 1 rue du stade : terrain bâti situé en zone Ub.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par madame Isabelle MATTER, domiciliée 1 rue du stade à Muespach-le-Haut, sous la référence 15/2022, pour la vente d'une maison d'habitation sur les parcelles bâties cadastrées section 2 n° 167 et 199, 1 rue du stade, d'une contenance de 676 m², lui appartenant, à monsieur Pascal BLION domicilié 4 rue du Jura à Wittenheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Christian BILGER, domicilié 36 Grand Rue à Mulhouse, sous la référence 16/2022, pour la vente des parcelles cadastrées section 1 numéro 521, 522, 523, 525 et 526, 6A rue des jardiniers, d'une contenance de 1 008 m², lui appartenant, à monsieur Thibault HEMMERLIN domicilié 2 rue du bosquet à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain
- Déposée par monsieur Christian BILGER, domicilié 36 Grand Rue à Mulhouse, sous la référence 17/ 2022, pour la vente des parcelles cadastrées section 2 numéro 524 et 527, 6 rue des jardiniers, d'une contenance de 554 m², lui appartenant, à madame et monsieur Joris OBRIST domiciliés 54 rue de Kembs à Schlierbach. La commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par madame Simone BAUMANN, domiciliée 6 rue de la gare à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0028, pour un ravalement de façade et la mise en place de volets : avis favorable.
- Déposée par monsieur Marc BLIND, domicilié 4 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0029, pour la mise en place d'une pergola : avis favorable.

- Déposée par monsieur Massimo LEVANTE, domicilié 1 rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façade, la pose de deux velux et le changement des menuiseries extérieures : avis favorable.

Permis de démolir

- Déposé par monsieur Massimo LEVANTE, domicilié 1 rue de Delle à Muespach-le-Haut, sous la référence PD06822222E0001, pour la démolition d'un garage : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par monsieur Lionel SCHEURER, domicilié 7 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822222E0004, pour la construction d'un garage : avis favorable.

Permis d'aménager

- Déposé par la société CARRE EST, sise route de Thann à Lutterbach, sous la référence PA06822222E0001, pour l'aménagement des parcelles cadastrées section 3 n° 417 (en partie) et n° 143 (en partie) d'une contenance de 840 m².

Subventions 2022

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2022 les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous :

Association	Montant subvention
APAMAD	624,00 €
APA LIB	140,00 €
Football Club Muespach	775,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
GAS	90,00 €
UDSP	260,00 €
Chanteurs de l'Amitié	250,00 €
Tennis Club	62,00 €
Conseil de Fabrique	275,00 €
Amis de Luppach	100,00 €
Association Tennis de table	217,00 €
Amis des Landes	100,00 €
Association Saint-Georges	850,00 €
Donneurs de sang	275,00 €
Total	4 293,00 €

Monsieur le Maire s'interroge sur le montant demandé par l'association APALIB et le trouve trop important par rapport au nombre de personnes utilisatrices de ce service dans le

village.

Madame Nicole SPILLER indique que les montants demandés aux communes doivent être pris dans leur globalité : ils représentent le coût du service auprès de la totalité des personnes âgées de Muespach-le-Haut pouvant prétendre à ce service et non seulement celui correspondant aux bénéficiaires effectifs.

Mise à disposition d'une parcelle à l'association des arboriculteurs

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un verger école par l'association des arboriculteurs. Il rappelle que le projet devait initialement s'implanter entre les communes de Muespach et Muespach-le-Haut, sur une parcelle louée à une agricultrice. Pour des raisons de délai de résiliation du bail, cela n'a pas pu se faire. Il a donc été proposé à l'association des arboriculteurs de s'implanter à proximité du terrain de football synthétique.

Monsieur le Maire indique que cette mise à disposition sera formalisée par la signature d'une convention d'occupation de la parcelle.

Monsieur le Maire rappelle aussi que le club bouliste avait souhaité créer des terrains de pétanque sur cet emplacement

mais n'a pas donné suite à son projet.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD rappelle que l'actuel terrain de beach soccer va devoir déménager lorsque la Communauté de Communes Sundgau commencera les travaux de construction du nouveau périscolaire. Il pense qu'il faut laisser un temps de réflexion au FC Muespach afin qu'il puisse évaluer les différentes options possibles de déménagement du terrain de beach soccer. Monsieur Alain RIBSTEIN indique que le FC Muespach se penchera sur ce dossier et donnera rapidement une réponse.

Divers

- Monsieur le Maire rappelle que le dossier relatif au dispositif à ajouter à l'éclairage du terrain de football pour permettre l'atterrissage de l'hélicoptère des secours à toute heure du jour et de la nuit est toujours d'actualité. La prochaine étape consistera en une étude de faisabilité réalisée par un spécialiste.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD fait un point sur la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public et indique qu'il y a peu de retour, signe que le dispositif semble être accepté par la population.



Le 11 novembre, dépôt de gerbe au monument aux morts en hommage aux victimes de toutes les guerres



Séance du 26 septembre 2022

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif référencé CU06822222E0016, déposé par Arnaud PICHELIN, notaire à Delle, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 2 numéro 391 d'une contenance de 1 740 m², 30 rue du stade : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif référencé CU06822222E0017, déposé par Nicolas PRAT, notaire à Mulhouse, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 2 numéro 221 d'une contenance de 959 m², 5 rue du chêne : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif référencé CU06822222E0018, déposé par Nicolas PRAT, notaire à Mulhouse, afin de connaître le droit applicable aux parcelles cadastrées section 2 numéro 297 et 299 d'une contenance de 1 018 m², 5 rue du stade : terrain bâti situé en zone Ub.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par monsieur Joseph SANITATE domicilié 30 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, sous la référence 18/2022, pour la vente d'un appartement lui appartenant, sur la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 391, 30 rue de la vallée, d'une contenance de 1 740 m², à monsieur Jérémy MATHIEU domicilié 27A rue de Bâle à Bartenheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Christian ART domicilié 48 rue Vauban à Village-Neuf, sous la référence 19/2022, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 2 numéro 297 et 299, 5 rue du stade d'une contenance de 1 018 m² lui appartenant, à monsieur Guillaume LAURENT et madame Sheila FUENTES MEDINA domiciliés 14 rue de Michelbach à Ranspach-le-Bas : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Guillaume MOLLANDIN domicilié 34 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0031, pour la construction d'une serre : avis favorable.
- Déposée par monsieur Marc COMPARON domicilié 15 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0032, pour la mise en place d'une pergola : avis favorable.
- Déposée par monsieur Allan FAUQUET domicilié 20 rue du vignoble à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0033, pour la mise en place d'une pergola :

avis favorable.

- Déposée par ID Service sis 84 boulevard Louis Icard à Grasse, sous la référence DP06822222E0035, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques au 13 rue du chêne : avis favorable.
- Déposée par monsieur Jeremy RUETSCH domicilié 14A rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0037, pour la mise en place d'une pergola : avis favorable.
- Déposée par madame Roxanne MICHOT domiciliée 20 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0038, pour la mise en place d'un velux : avis favorable.
- Déposée par monsieur Martin GOEPFERT domicilié 13 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0039, pour un ravalement partiel de façades et une réfection partielle de la toiture au 30 rue Charles de Gaulle : avis favorable.
- Déposée par monsieur Emmanuel BIDEAU domicilié 22 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0040, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par monsieur Thomas LIJIC domicilié 20 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0041, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposée par monsieur Dejan JANOCIK domicilié 8 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0042, pour la création d'une fenêtre : avis favorable.
- Déposée par monsieur Benjamin SCHMIDLIN domicilié 9 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822222E0043, pour la mise en place d'un abri de jardin : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par monsieur Manuel RE, domicilié 27 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822222E0005, pour la construction d'une ombrière : avis favorable.
- Déposé par monsieur Joris OBRIST, domicilié 54 rue de Kembs à Bartenheim, sous la référence PC06822222E0006, pour la construction d'une maison individuelle au 6 rue des jardiniers : avis favorable.

Subventions 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de la part de l'association Chorilla. Cette association, connue dans le Sundgau, a programmé une série de concerts-spectacles. La demande porte sur un montant de 50 €. En contrepartie, le nom de la commune de Muespach-le-Haut figurera sur les plaquettes publicitaires de la manifestation.

Le conseil municipal donne son accord pour le versement de cette subvention.

Ecole élémentaire : achat de deux écrans interactifs

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le personnel enseignant de l'école élémentaire de Muespach-le-Haut a souhaité que soient mis en place deux écrans interactifs. Le devis demandé à la société Comab, société qui est déjà en charge de la maintenance de l'équipement informatique communal, se monte à 8 754 € HT soit 10 504,80 € TTC ramenés à 10 000 € TTC. Cette offre comprend à la fois l'équipement matériel et les logiciels nécessaires à son fonctionnement, ainsi que la mise en route de l'ensemble de l'équipement.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de ces équipements pour un montant de 10 000 € TTC.

Taxe d'aménagement : modification du taux

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les dispositions de l'article 1635 quater A et suivants du Code Général des Impôts disposant des modalités d'instauration de la taxe d'aménagement, de fixation du taux de cette taxe d'aménagement et de l'instauration d'exonération de taxe d'aménagement

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal fixe à compter du 1er janvier 2023 le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal.

État prévisionnel des coupes de bois 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2022. Il en résulte que si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes, hors taxes, se monteraient à 20 341,00 € pour des recettes brutes de 21 720,00 €. La recette nette serait donc de 1 379 €, une fois déduits les frais d'assistance à la gestion de la main d'œuvre qui se montent à 654 € et les honoraires ONF de 1 507,00 €. Cet état prévisionnel estime le volume de coupe de bois, pour 2022, à 486 mètres cubes pour le bois à façonner.

Le conseil municipal approuve l'état prévisionnel des coupes

de bois pour l'exercice 2022.

Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, par délibération du 5 octobre 2020, le conseil municipal, en accord avec le corps enseignant et les parents d'élèves, avait opté pour la semaine de quatre jours de classe. À présent, en raison de la modification des horaires de transport scolaire, il convient d'adapter les horaires scolaires.

Il rappelle qu'à l'heure actuelle, les horaires sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 10 à 11 h 40 et de 13 h 30 à 16 h.

Il est proposé de modifier les horaires scolaires de la manière suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 00, soit une durée de 6 heures par jour et de 24 heures par semaine.

Le conseil municipal approuve ces nouveaux horaires.

Convention pour la gestion du regroupement pédagogique intercommunal de Muespach et Muespach-le-Haut

Monsieur Serge SPRINGINSFELD présente le projet de convention. S'il n'appelle pas d'observations particulières, il estime qu'il convient cependant de préciser la répartition financière des frais liés à la structure en intégrant le principe de la clé de répartition en fonction du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune.

Monsieur le Maire considère que l'ajout de cette précision doit être soumis, pour approbation et validation, à la commune de Muespach. Il sera donc proposé à l'approbation lors du prochain conseil municipal.

Mise en place d'un distributeur de pizzas

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune avait été saisie par la société Démoniak qui souhaitait installer un distributeur de pizzas rue de Bâle. Ce projet avait été abordé, sans délibération, lors du conseil du 25 juillet 2022 et n'avait pas l'unanimité des voix. Monsieur le Maire indique que tout bien considéré, cet emplacement est trop proche des propriétés riveraines avec un risque de nuisances. Il propose donc de ne pas donner de suite favorable à ce dossier.

Recensement 2023 : fixation de l'indemnité de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'INSEE organise, du 19 janvier au 18 février 2023, le recensement de la population de la Commune de Muespach-le-Haut. A cet effet, le conseil a autorisé par délibération du 30 mai 2022 la création de deux postes d'agent recenseur.

Le conseil municipal fixe l'indemnité des agents recenseurs à 5 € brut par feuille de logement.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 impose la création d'un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.

Le correspondant incendie et secours est défini comme l'interlocuteur privilégié du Service départemental ou territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il ne peut prétendre à aucune rémunération supplémentaire.

Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Ce correspondant est placé sous l'autorité du maire, dans le cadre de l'exercice de sa fonction, et plus particulièrement de sa mission d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal.

Il peut concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Il peut également concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive et à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il devra informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le conseil municipal désigne Madame Stéphanie LATSCHA comme correspondante incendie et secours.

Divers

- Monsieur le Maire indique que les travaux de la rue de la vallée ont été attribués à l'entreprise Eurovia et que la part communale de ce marché se monte à 516 967 € hors taxes. Les travaux devraient débuter prochainement.



Les élèves du CE1-CE2 de Madame Genelot ont très vite adopté leur nouveau tableau interactif.

Séance du 24 octobre 2022

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif référencé CU0682222E0019, déposé par Arnaud MICHEL, notaire à Hirsingue, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 7 n° 87 d'une contenance de 28 465 m² : terrain non bâti situé en zone Aa.
- Informatif référencé CU0682222E0020, déposé par la SCP LEPELLETIER et SCARAVELLA, notaires à Saint-Louis, afin de connaître le droit applicable aux parcelles cadastrées section 1 n° 109, 461, 457 et 483 d'une contenance de 1 159 m², 19 rue des vergers : terrain bâti situé en zone Ub.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par les conjoints BILGER, sous la référence 20/2022, pour la vente des parcelles non bâties cadastrées section 2 n° 487 et 486, d'une contenance de 1 814 m², leur appartenant, à monsieur Mihai-Catalin MUHA domicilié 29 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut. Ces parcelles sont situées en zone Aua3 et Ab. La commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain. Elle signale cependant que le zonage de la parcelle va être modifié dans le nouveau Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) actuellement en phase d'enquête publique. Cette parcelle passera en zone Aa. Elle rappelle que s'agissant d'un terrain agricole, le droit de préemption est exercé par la SAFER.
- Déposée par monsieur Eivind HELLAND domicilié Allmendstrasse 45B à Baden, sous la référence 21/2022, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 1 numéro 109, 461, 457 et 483, 19 rue des vergers, d'une contenance de 1 159 m², lui appartenant, à monsieur Paul HERMANT domicilié 112 Gartenstrasse à Bâle : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Atelier communal : achat d'un souffleur

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il est devenu nécessaire d'acheter un nouveau souffleur pour l'atelier communal. Des devis demandés aux sociétés Walliser, Espace Emeraude et Stohler indiquent que le coût d'un tel équipement se situe entre 608,33 et 657 € HT. En raison des caractéristiques techniques de la machine, le choix s'orienterait vers la proposition de la société Walliser pour un montant HT de 640,83 €.

Le conseil approuve cet achat.

Subvention 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il a été destinataire d'une demande de subvention du club bouliste de Muespach-le-Haut. Le conseil municipal lui attribue une subvention de 214 €, soit 31 € par jeune pratiquant mineur domicilié dans la commune.

Renouvellement des baux ruraux : 2022 à 2031

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les baux ruraux sont établis pour une durée de neuf années et concernent la mise en location de terrains agricoles communaux à des exploitants agricoles.

La commune de Muespach-le-Haut met ainsi en location les parcelles cadastrées section 6 numéro 33 (0,3103 Ha), numéro 34 (0,1128 Ha), numéro 43 (1,0030 Ha), section 4 numéro 41 (0,6516 Ha), section 2 n° 125 (1,1892 Ha) et section 8 numéro 139 (0,3040 Ha), soit 3,5709 Ha. Le montant de cette location est fixé annuellement par arrêté préfectoral.

Le conseil municipal approuve le renouvellement des baux ruraux pour la période 2022 – 2031.

Convention pour la gestion du regroupement pédagogique intercommunal de Muespach et Muespach-le-Haut

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'établir une convention pour le regroupement pédagogique intercommunale (RPI) Muespach-Le-Haut et Muespach. Cette convention définit l'organisation et les conditions financières de ce RPI. Pour une bonne entente entre les deux collectivités concernées, il paraît nécessaire d'établir des règles de fonctionnement et de répartition des charges, l'objectif étant d'assurer les meilleures conditions de scolarité et d'accueil aux enfants des deux communes.

Le conseil donne un avis favorable pour la convention pour le regroupement pédagogique intercommunal Muespach-Le-Haut et Muespach telle que présentée.

Forêt communale - Actualisation du prix de vente du bois

Madame Nicole SPILLER, représentant la commune de

Muespach-le-Haut auprès du syndicat forestier, fait un compte rendu de la réunion du 26 septembre, au cours de laquelle il a été rappelé que le prix de vente du bois de chauffage ne couvrait plus le coût du façonnage.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'ONF nous a fait savoir que la dernière actualisation du prix de vente du bois date de 2019. Il conviendrait de revoir ce prix de vente, notamment pour le bois de chauffage vendu en stère dont le coût du façonnage est supérieur au prix de vente. Les services de l'ONF proposent les tarifs suivants :

Bois de chauffage en stère	60 € HT
BIL (selon essences)	50 à 55 HT le m ³
Bois de chauffage sur pied (petit bois à couper)	20 € HT

Le conseil fixe les tarifs de bois tels que préconisés par l'ONF.

Forêt communale : état d'assiette 2024

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que

l'ONF nous a fait parvenir les détails de la campagne de martelage qui se déroulera en 2024. Il rappelle que l'approbation de l'état d'assiette ne vaut pas autorisation de coupes. Cet état concerne la parcelle 9A pour une surface de 9,41 hectares et 9C pour une surface de 0,45 ha.

Le conseil approuve l'état d'assiette 2024 tel que présenté.

Divers

- Madame Christelle BUBENDORFF souhaite organiser une exposition d'artistes locaux dans la salle polyvalente. Cette idée est approuvée et un appel sera lancé auprès de la population.
- Madame Nicole SPILLER fait un compte rendu de la commission locale de santé et de solidarité. Elle indique qu'un poste d'intervenant social en gendarmerie a été créé. Il s'agit de mieux lutter contre les violences intra familiales, prendre en compte la précarité sociale et la protection de l'enfance. Elle indique, de plus, que le développement de la télémédecine est probablement une solution à la désertification médicale.



Les CM1-CM2 de Madame Sturm ont eux aussi eu droit à leur nouveau tableau.

Rappel : PLU

La Commune de Muespach-le-Haut est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document indique précisément les règles à respecter dans le cadre d'une construction, étant considérés comme une construction les clôtures ou murs, les ravalements ou modifications de façades, les constructions de piscines ou abris de jardin, entre autres.

Par conséquent, tous ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation et obtenir l'accord de la commune **avant de pouvoir débiter**.

Le délai d'instruction de ces demandes d'autorisation varie d'un à trois mois en fonction du type de construction envisagé.

Les formulaires de demande d'autorisation sont téléchargeables sur le site service-public.fr. En cas de doute, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie.

Avant de commencer des travaux :

- Renseignez-vous sur les règles d'urbanisme
- Déposez une demande d'autorisation en tenant compte du délai d'instruction
- Attendez l'accord des services compétents.

Muespach-le-Haut sur les réseaux !

Retrouvez aussi ce bulletin communal, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

Nous disposons également de deux autres outils pour notre communication :

RAPPEL TRES IMPORTANT !

Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

- la page Facebook «Commune de Muespach-le-Haut» pour diffuser les informations importantes et relayer la communication de nos associations ou de la ComCom Sundgau, par exemple,
- l'application PanneauPocket pour les informations officielles de la mairie. Cette application ne nécessite aucune inscription sur un réseau social et peut vous avertir par une notification de l'arrivée d'une information. Elle s'installe depuis AppStore ou GooglePlay.
- Retrouvez aussi les informations de la communauté de communes Sundgau avec l'application Illiwap également disponible sur AppStore et GooglePlay.

Fonctionnement du secrétariat de mairie

Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

6 place de l'église

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.



Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

Règlementation sur les feux

Brûlage des ordures ménagères

Le brûlage des ordures ménagères ainsi que des matières plastiques ou pneumatiques est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental et réprimé par l'article 3 du décret N° 73-502 du 21 mai 1973. Du fait du coût élevé de l'élimination de ces déchets, cette infraction est souvent constatée sur les chantiers de construction. Elle donnera systématiquement lieu à l'intervention de la Brigade verte.

Brûlage des végétaux

Il est interdit de brûler des végétaux sur pied et des

chaumes. L'incinération des végétaux fauchés et coupés ne peut se pratiquer qu'après déclaration en mairie (obligation de coupe préalable et ramassage en tas avant incinération après 15 jours ; incinération entre le lever du soleil et 16 h par temps calme, à une distance minimale de 50 m des bâtiments, 100 m des agglomérations et 200 m des forêts ; obligation de présence pendant le brûlage). La réduction de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage est prévue par l'article 99-9 du règlement sanitaire et réprimée. Le feu en forêt ou à moins de 200 m d'une forêt est interdit par le code forestier.

Divagation d'animaux

Nombre d'habitants se plaignent de divagation d'animaux et particulièrement des chiens. Rappelons que la divagation d'animaux est interdite sur le domaine public.

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

En outre, il n'est jamais agréable de trouver dans son jardin ou sur un trottoir la trace malodorante du passage d'un de ces animaux.

Balayage des trottoirs et déneigement

Conformément au code général des Collectivités territoriales, il est demandé aux riverains (propriétaires ou locataires), pour des raisons évidentes d'hygiène, de propreté et afin de garantir un écoulement normal des eaux pluviales, de balayer régulièrement le trottoir au droit de chez soi.

De même, en cas de chute de neige, chaque propriétaire (ou locataire) est tenu de dégager sa portion de trottoir afin de permettre la circulation en toute sécurité des piétons.

J'aime mon chien...

je respecte mes voisins

Pour des raisons évidentes d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Il est de même interdit de laisser son chien déposer ses déjections sur des espaces privés, même si ceux-ci ne sont pas bâtis ni aménagés.

L'ancien terrain de football, notamment, avec les terrains de beach soccer, est un espace de jeu privilégié pour nombre d'enfants, d'adolescents et même d'adultes tout au long de la belle saison. Merci de penser à eux aussi car ils y sont souvent pieds nus...

Il en va de la salubrité publique et de la bonne qualité des relations de voisinage.

Je respecte mon voisin, je ne lui impose pas les croquettes de mon chien !

Pour joindre la Brigade verte :

Tel : 03 89 74 84 04

Fax : 03 89 74 66 79

contact@brigade-verte.fr

Recensement de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 19 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES

à portée de clic !

Pour toute information :

www.demarches.interieur.gouv.fr



SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre **commune** grâce à l'application **PanneauPocket**.

SIMPLE ET GRATUIT


Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA VALLEE

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes
SUNDGAU-Quartier plessier – Bât 3
68130 ALTKIRCH

Maîtrise d'œuvre : IRH

Entreprise : EUROVIA

POURQUOI ?

La Communauté de communes SUNDGAU (CCS) est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement et elle réalise prochainement dans nos rues des travaux dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eau potable et la mise en séparatif du réseau assainissement.

QUELS TRAVAUX ?

Il s'agira de poser, en renouvellement, une canalisation d'eau potable neuve avec raccordement sur la rue de Bâle et reprise des branchements particuliers jusqu'en limite de propriété. Les compteurs ne seront pas déplacés.

Il s'agira aussi de poser une canalisation d'eaux usées strictes ainsi qu'un regard de branchement par habitation existante pour collecter les eaux usées et les envoyer vers la station d'épuration d'Illtal.

Dans le cadre de ces travaux la commune en profitera pour poser un réseau d'eaux pluviales, les réseaux secs et la voirie.

QUAND ?

Les travaux débuteront dans votre commune à partir de janvier 2023 pour se terminer à la fin de l'année. Ils seront réalisés par l'entreprise EUROVIA.

OU ?

Les travaux auront lieu dans la totalité de la rue de la vallée, depuis la rue de Bâle jusqu'à la rue du ruisseau.. Une route barrée sera mise en place pendant toute la durée du chantier. Les accès riverains se feront soit d'un côté soit de l'autre mais la traversée ne sera pas possible à certains moments des travaux.

ET PENDANT LES TRAVAUX ?

Déchets, secours, accès

- La collecte de déchets continuera selon le planning. A noter que lorsque l'entreprise sera devant votre propriété, il sera sans doute préférable d'éloigner un peu les bacs et sacs de collecte en dehors de la zone de chantier. Les instructions précises vous parviendront de la part du service de valorisation des déchets.
- Chaque soir, les accès seront rendus possibles pour les secours en cas de besoin.
- La journée, l'entreprise travaillant, il est possible que les accès à votre propriété soient difficiles mais vous pourrez constater l'avancement des travaux dans votre rue. Le passage de la tranchée devant votre accès ne durera pas plus d'une journée. L'entreprise vous préviendra si votre accès devrait être encombré.

Eau potable

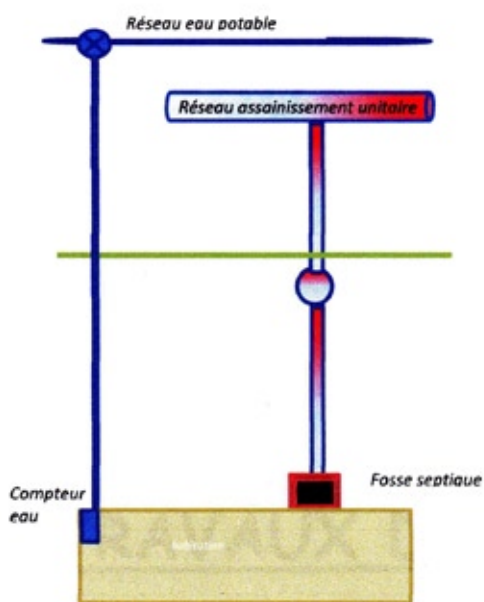
- Des coupures d'eau seront réalisées au moment du raccordement de chacune des extrémités de la canalisation. Vous serez prévenus avant ces coupures par l'entreprise EUROVIA en charge de leur réalisation ou par un agent de la Communauté de communes SUNDGAU.
- De même, une coupure d'eau sera nécessaire au moment du raccordement de votre branchement particulier d'eau potable. A ce moment, vous serez personnellement prévenus. Il est à noter que la réalisation d'un branchement peut prendre une journée et la date de votre coupure ne sera pas identique à celle des voisins. Il n'y a pas de frais financiers à votre charge.

Assainissement

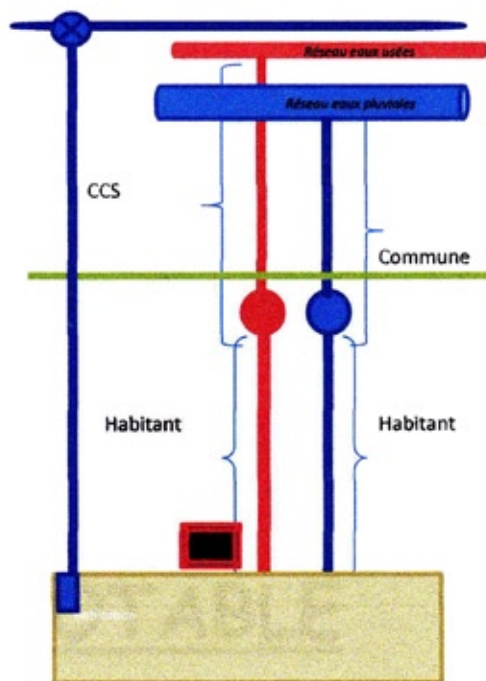
- L'entreprise EUROVIA doit vous rencontrer personnellement pour définir l'emplacement de votre regard de branchement particulier pour les eaux usées.
- A la fin des travaux et après autorisation par la CCS, il vous appartiendra de séparer vos eaux usées et de les orienter vers le nouveau regard mis en place. En vertu du Code de la Santé Publique (article L.1331-1), il est obligatoire de se raccorder au réseau public dans les deux ans après la mise en place de l'assainissement collectif dans la partie publique.

QUELS TRAVAUX À FAIRE ?

Ci-après les illustrations schématiques de la situation avant et après les travaux réalisés dans les rues de votre commune : il s'agira de travaux de mise en séparatif de l'assainissement, la rue aura donc deux réseaux, le premier pour les eaux pluviales et le deuxième pour les eaux usées. Cela s'accompagnera de la pose d'un regard de branchement pour les eaux usées chez vous à environ 1m dans votre propriété et placé à un endroit validé par vos soins lors du passage de l'entreprise à votre domicile.



AVANT



APRES

La circulation au sein de la commune ou au niveau de certains accès sera peut-être compliquée pendant la phase de chantier.

Des adaptations locales seront nécessaires, en effet la rue sera placée en route barrée avec des feux tricolores pendant les journées de travail.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les éventuels désagréments causés, mais rendus nécessaires à l'avancement des projets d'eau potable et d'assainissement qui se font en collaboration avec la commune.

Le service eau potable et assainissement reste à votre disposition.

Dominique SPRINGINSFELD
Vice-président délégué à l'eau potable

Georges RISS
Vice-président délégué à l'assainissement

SPECIAL DÉCHETS

Fin de la prise en charge des déchets verts en déchèterie

Depuis le samedi 12 novembre 2022, les déchets verts ne sont plus acceptés dans les déchèteries du territoire de la Communauté de Communes Sundgau.

Liste des points d'apports volontaires proches de notre commune :

Berentzwiler - Chemin du Müllenweg

Hirsingue / Bettendorf - Plateforme - Rue de Ruederbach

Jettingen - Rue de la libération

Muespach - Langholz, rue de la forêt

Mise en place d'une benne plastiques durs

Une nouvelle filière à destination des plastiques durs est disponible dans les déchèteries d'Altkirch, Illfurth et Waldighoffen.

Déchets acceptés : les seaux, couvercles, cagettes, caisses, bacs, casiers bouteilles, pots horticoles, arrosoirs, fûts, bidons, jeux et jouets (ni électriques ni électroniques) uniquement en plastique rigide.

Les grands anniversaires

Le 18 janvier	Monsieur HUMMEL François	87 ans
Le 21 janvier	Monsieur RUNSER Raymond	85 ans
Le 25 janvier	Monsieur MAURO Carmine	88 ans
Le 5 février	Madame HELL Paulette	88 ans
Le 11 février	Monsieur SANNER Gérard	80 ans
Le 23 février	Monsieur SCHOLLER François	86 ans
Le 23 février	Monsieur ROTH Jean-Paul	84 ans
Le 5 mars	Monsieur OFFNER Henri	83 ans
Le 8 mars	Madame ROTH Marthe	83 ans
Le 13 mars	Monsieur HATSTATT Raymond	82 ans
Le 13 mars	Monsieur NIGLIS Gérard	81 ans
Le 31 mars	Madaame MONNA Marie-Thérèse	81 ans
Le 21 mars	Monsieur SPRINGINSFELD Joseph	85 ans
Le 1 ^{er} avril	Madame MAURO Maria	82 ans
Le 6 avril	Monsieur BOEGLIN Jean-Louis	83 ans
Le 7 avril	Madame KURTZEMANN Yvette	89 ans
Le 11 avril	Monsieur MONNA Georges	87 ans
Le 13 avril	Madame JAROS Georgette	90 ans
Le 20 avril	Madame ACKERMANN Gabrielle	81 ans
Le 28 avril	Madame HOFFSTETTER Madeleine	85 ans
Le 30 avril	Madame ROTH Suzanne	81 ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	96 ans
Le 8 mai	Monsieur STURCHLER Ernest	82 ans
Le 16 mai	Madame LIEBUNDGUTH Marie-Thérèse	80 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	94 ans
Le 24 mai	Madame RESWEBER Marguerite	80 ans

Le 25 mai	Madame GRAFF Marthe	90 ans
Le 9 juin	Madame SPRINGINSFELD Madeleine	83 ans
Le 23 juin	Madame GUTZWILLER-RENTZ Lucie	87 ans
Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	89 ans
Le 12 juillet	Madame SCHRUTT Sophie	86 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	88 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	95 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	89 ans
Le 21 août	Madame BILGER Yvette	86 ans
Le 14 septembre	Monsieur ROTH Henri	83 ans
Le 21 septembre	Monsieur RESWEBER René	83 ans
Le 22 septembre	Madame GOEPFERT Marie-Claire	81 ans
Le 30 septembre	Monsieur SCHRAEMMLI Heinz	83 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	90 ans
Le 9 octobre	Monsieur HATSTATT Henri	82 ans
Le 10 novembre	Madame OFFNER Joséphine	84 ans
Le 11 novembre	Madame RUNSER Marguerite	81 ans
Le 19 novembre	Madame HELL Pierrette	84 ans
Le 21 novembre	Madame CARAVANO France	83 ans
Le 23 novembre	Madame HEMMERLIN Madeleine	86 ans
Le 27 novembre	Madame BOHRER Marthe - SCHUTZ	86 ans
Le 8 décembre	Monsieur MONA Antoine	81 ans
Le 13 décembre	Madame RUNSER Lucie	86 ans
Le 19 décembre	Monsieur GROELL Louis	85 ans
Le 20 décembre	Madame STEHLIN Cécile	87 ans

Naissances



Augustin, le 12 juillet 2022 à Mulhouse
Yannick FISCHER et Aurélie SALA

Alicia, le 19 juillet 2022 à Mulhouse
Mickaël WAGNET et Maryline ROUSSEY

Agathe, le 21 juillet 2022 à Mulhouse
Thibaut MALPEL et Sandra HEURTIN

Maxime, le 29 juillet 2022 à Mulhouse
Yves LATSCHA et Stéphanie BISEL

Maya, le 30 septembre 2022 à Mulhouse
Adrien NAMINZO et Sophie RIBSTEIN

Décès



Monsieur Jean-Paul RUNSER
le 23 juin 2022 à Altkirch

Madame Simone TESTUT veuve SOLTNER
le 8 juillet 2022 à Mulhouse

Madame Danielle NIGLIS
le 26 septembre 2022 à Muespach-le-Haut

Madame Marthe NIGLIS
le 12 novembre 2022 à Kembs

Monsieur Pierre GRAFF
le 13 novembre 2022 à Waldighoffen

Mariages

*Nicolas UMIGER et Anne-Gaëlle REINHART
le 20 août 2022 à Muespach-le-Haut*

*Marc LITZLER et Martine OFFNER
le 21 septembre 2022 à Muespach-le-Haut*

*René MOTSCH et Jeanne AKAMBA NNA
le 19 novembre 2022 à Muespach-le-Haut*

Anniversaires remarquables

*Madame Sophie SCHRUTT
a fêté son 85^e anniversaire le
12 juillet*



Monsieur Pierre GRAFF a eu 95 ans le 20 septembre. Il a reçu le panier garni de la commune à l'EHPAD de Waldighoffen où il résidait.

Madame Marie-Claire GOEPFERT a fêté son 80^e anniversaire le 22 septembre.

Madame Marthe BOHRER a eu 85 ans le 27 novembre.

Le panier garni de la commune leur a été remis également. Nos plus vives félicitations à toutes les personnes qui ont fêté leur anniversaire.

Madame Yvette BILGER a reçu la délégation municipale à l'occasion de son 85^e anniversaire le 21 août



Madame Marguerite RUNSER a eu 80 ans le 11 novembre

Madame Madeleine HEMMERLIN a soufflé les 85 bougies de son gâteau d'anniversaire le 23 novembre



Madame Cécile Stehlin a fêté ses 85 ans le 20 décembre 2021. Sa photo s'était égarée... toutes nos excuses et nos plus vives félicitations !

Tennis Club

Championnat d'été

Après deux ans d'absence, les compétitrices et compétiteurs ont enfin pu reprendre les raquettes pour disputer les championnats d'été durant les mois de mai et juin.

Notre club, qui compte désormais une cinquantaine de membres, a engagé trois équipes masculines et pour la première fois depuis bien longtemps, une équipe féminine.

Chez les hommes, toutes les équipes se sont vaillamment défendues avec une mention spéciale pour l'équipe 1 masculine qui s'est maintenue haut la main en Régionale 3 dans une poule relevée comptant des clubs tels que Fegersheim, Sélestat, Huningue ou Hégenheim.

L'équipe féminine, quant à elle, a vécu une saison « d'apprentissage » qui servira pour les années futures. Gilles, le coach, dispose d'un groupe motivé et soudé.

Championnat de septembre

En septembre-octobre, trois équipes masculines 35+ étaient inscrites et pour la 1^{ère} fois dans l'Histoire du club, une équipe féminine.

L'équipe 2 masculine n'est pas passée loin d'une accession en D2 départementale tandis que l'équipe 1 s'est maintenue contre toute attente en D1.

L'équipe féminine, quant à elle, s'est courageusement défendue et a connu ses premières victoires. Bravo à elles !

Loto du 15 octobre 2022

Après deux ans d'absence, notre loto a connu un franc succès avec un nombre record de joueurs et une salle comble. Nous vous remercions d'être venus aussi nombreux et nous nous excusons ne n'avoir pas pu satisfaire tout le monde. Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date du samedi 21 octobre 2023 pour notre prochaine édition.

Renseignements et inscriptions

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail (tcmh68640@gmail.com) ou par téléphone (Fabrice BOHRER, Président : 06.09.18.83.33)... et nous suivre sur Facebook.





Collecte et valorisation des vêtements usagés

Les vêtements confiés à Terre des Hommes Alsace sont pratiquement tous utilisés sur place. Une partie est donnée gratuitement ici-même aux familles nécessiteuses (des conventions avec les services sociaux nous permettent d'agir à bon escient). Une autre partie est vendue à bas prix dans notre magasin de Rixheim, ce qui donne la possibilité aux familles à revenu modeste de s'habiller à bon compte. Nous sommes également de plus en plus sollicités par de nombreux jeunes qui souhaitent consommer différemment.

Le résultat de ces ventes nous permet de financer une école, un orphelinat ou un dispensaire pour les enfants de nos projets. Enfin, la dernière partie est emportée directement dans nos programmes lors de nos évaluations.

Quels sont les articles recherchés par Terre des Hommes Alsace ?

Vêtements bébés, enfants ou adultes, chaussures, sacs à main, linge de maison, draps et couvertures, matériel de puériculture, vaisselle, bibelots, ... **le tout propre et en bon état.**

A tous les donateurs : s'il vous plaît, faites une présélection des articles que vous comptez donner à Terre des Hommes Alsace. Demandez-vous si ces articles peuvent être vendus. Si non, déposez-les directement à la déchèterie. C'est un signe de respect pour l'équipe des bénévoles, merci !

> Actuellement près de 90% des articles donnés ne sont pas utilisables !

MERCI de ne donner que ce que vous seriez prêts vous-mêmes à acquérir.

Dépôt tout au long de l'année chez :

**Simon Rey,
16, rue de la Vallée
- 68640 Muespach-le-Haut –
Tél. : 09 75 25 55 74**

Nous n'avons cependant ni la place ni les moyens de récupérer du mobilier.

Sapeurs Pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut.

Après 2 ans d'interruption du fait de la crise sanitaire, l'amicale était heureuse de renouer avec la tradition et de pouvoir organiser à nouveau sa soirée « Flammekuecha » tartes flambées animée par l'orchestre Nostalgie. Grâce au soutien de M. le Maire, de ses adjoints et des entreprises locales qui ont répondu favorablement à notre demande de dons, nous avons pu proposer de nombreux et beaux lots pour notre tombola. Et nous tenons à les remercier vivement. Nous souhaitons également remercier toutes les personnes présentes à notre soirée pour leur soutien sans faille.

L'amicale et l'équipe des sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut vous souhaitent une bonne santé et de passer de très belles fêtes de fin d'année.

Chef d'équipe :

M. SCHIEBLER Christophe
16 rue des Noyers
68640 Muespach-le-Haut
Tel : 0602257240
Email : christophe.schiebler@gmail.com

Président de l'amicale :

M. BISEL Emmanuel
17 rue de Delle
68640 Muespach-le-Haut
Tel : 0680217157
Email : emmanuel.bisel@gmail.com



Toute l'équipe des sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut, vous remercie pour l'accueil et la générosité que vous leur avez réservé lors de la traditionnelle vente de calendriers.

Basés avec leurs deux véhicules sous la salle communale de Muespach-le-Haut, les sapeurs-pompiers sont déjà intervenus une trentaine de fois en 2022 sur leur secteur (Muespach-le-Haut, Muespach, ainsi que les routes départementales aux alentours).

Le rôle de cette équipe est d'intervenir en premier intervenant, bien souvent pour du secours à personnes en attendant un véhicule supplémentaire du centre de Waldighoffen, Oltingue ou Saint-Louis.

Les sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut étant une équipe du centre de secours de Waldighoffen, grâce aux doubles engagements, plusieurs sapeurs-pompiers prennent régulièrement des gardes à Waldighoffen. Chaque pompier doit s'engager à réaliser un minimum d'heures d'astreinte mensuelle en plus des heures de formation.

Il est important de garder une équipe de pompiers dans le village étant donné l'éloignement des autres casernes, ce qui permet une intervention rapide, très souvent primordiale.

Félicitations à nos 3 jeunes, les 1^{ère} classe Rémy Jud et Axelle Schiebler qui sont partis 3 jours pour soutenir les secours locaux suites aux intempéries à Paray-le-Monial en Saône et Loire.

Ainsi qu'à Mathéo Niglis qui vient de valider son brevet de cadet après 4 années de formation chez les jeunes sapeurs-pompiers. Un grand merci à eux pour leur engagement.

Les numéros à retenir :

Sapeurs-Pompiers, quelle que soit la nature de la demande de secours

➤ 18 ou 112

Samu, pour toute intervention liée à la personne

➤ 15 ou 112

Les Sapeurs-pompiers et le Samu étant en liaison directe, la gestion et l'engagement des moyens demandés sont instantanés.

Pour toute les demandes de secours et pour éviter les pertes de temps, il est demandé aux gens de faire directement

le 18 et ne pas perdre de temps à essayer de joindre le chef d'équipe ou tout autre sapeur-pompier. En effet, notre section est directement reliée avec le centre de traitement des Alertes (CTA) de COLMAR où parviennent tous les appels du 18 et qui actionne directement l'alerte par bip.

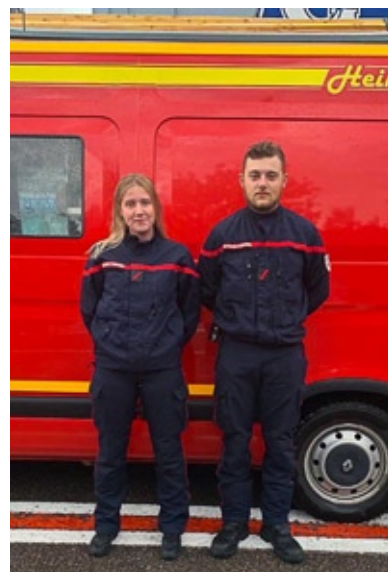
Rejoindre les Sapeurs-Pompiers, c'est possible !!!

Vous êtes intéressés par l'activité de Sapeur-Pompiers... Vous voulez vous engager auprès de la population, intégrer une association locale, donner de votre temps au service des autres ? Alors rejoignez-nous !!!

A partir de 11 ans. C'est l'âge où les jeunes peuvent intégrer la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). Ils y feront de la formation, des manœuvres et du sport, afin d'être prêts à intégrer l'équipe locale dès 16 ans.

Devenir Jeunes Sapeurs-Pompiers, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et surtout, apprendre les gestes qui sauvent. C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir les véhicules, pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports. Civisme et solidarité sont au cœur de cette activité aux multiples facettes.

Au-delà de 16 ans, vous pouvez intégrer l'équipe des Sapeurs-Pompiers de Muespach-le-Haut. Vous serez amenés à suivre diverses formations, à participer aux manœuvres et à l'activité de l'équipe. C'est après avoir suivi une formation, dite, formation initiale d'aptitude que vous serez amenés à renforcer les effectifs en intervention de notre équipe.



La parole aux agriculteurs

Pour ce nouvel article écrit par les agriculteurs de Muespach-le-Haut, nous vous proposons une visite chez l'un d'entre nous, puis nous allons vous parler d'un élément important pour nous: les engrais.

Visite d'un exploitant de notre village : Guillaume Monna



Bonjour Guillaume, peux-tu nous présenter qui tu es ?

Bonjour, je suis Guillaume Monna, j'ai 38 ans, je suis marié et j'ai 2 enfants. Sur ma ferme, mon activité principale est la production de lait de vache et de céréales. J'y travaille seul et à temps complet.

Peux-tu nous en dire plus sur ta ferme ?

L'atelier laitier représente 40 vaches laitières qui nécessitent la moitié de mes terrains pour être nourries. Aux vaches laitières, il faut ajouter 60 génisses et petits veaux. 1/3 sont prévues pour remplacer les vaches actuelles et 2/3 seront revendues gestantes en élevages à d'autres agriculteurs ou à

l'export. Ces génisses vendues représentent une diversification* pour mon exploitation.

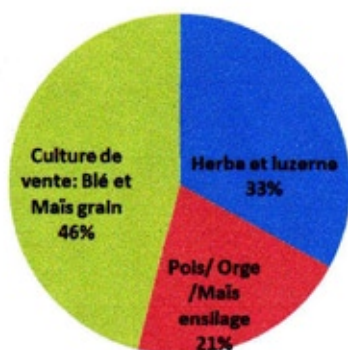
Au niveau de l'utilisation de mes terrains, l'herbe est ma première culture, utilisée à la fois sous forme de pâturage pour mes animaux ou alors sous forme de pré fauché. Au total un peu plus de la moitié de ma surface est utilisée pour nourrir les animaux. La deuxième moitié de la surface est valorisée par des cultures de vente : le blé et le maïs qui sont les espèces les plus adaptées à mon contexte.

Quels ont été les changements que tu as opérés sur ta structure depuis que tu en es le gérant ?

Installé depuis 2006 suite au départ en retraite de mes parents et à la fin de mes études, j'ai, depuis cette date, fait évoluer ma ferme sous divers aspects. Depuis cette date, le nombre de vaches a légèrement augmenté ainsi que la surface en culture grâce à l'acquisition de 2 nouveaux champs. En 2012 j'ai construit un bâtiment de stockage et réhabilité l'ancien bâtiment de stockage pour les génisses. Cette construction m'a permis de développer l'ate-



Assolement**



lier de diversification des génisses gestantes ainsi que de la place pour stocker mes fourrages et le matériel. J'ai également fait évoluer la manière dont je nourris mes vaches : avant, elles étaient principalement nourries par du maïs ensilage, aujourd'hui elles sont principalement nourries par de l'herbe. Cela a été un changement bon à plusieurs niveaux : j'ai aujourd'hui besoin de moins d'intrants pour nourrir mes animaux. Mon exploitation s'en sort donc mieux économiquement, mes vaches sont en meilleure santé et l'impact sur l'environnement a été diminué. Toutefois il ne me semble pas possible de supprimer la culture du maïs ensilage dans mon assolement

car c'est la seule plante qui apporte assez d'énergie (amidon) à l'alimentation de mes vaches et sécurise le stock fourrager. Un autre changement que j'ai initié en 2014 est la mise en place d'une chaudière commune à biomasse. Deux maisons ainsi que certains locaux de la ferme sont chauffés par des copeaux de bois. En plus du côté chauffage commun déjà intéressant, la chaudière permet de valoriser des bois locaux qui seraient autrement peu valorisés, c'est un pas vers une économie plus circulaire.



Qu'est ce qui t'as motivé à devenir agriculteur ?

Etre mon propre patron m'a toujours plu, de plus, je

suis proche de la nature, rien que ce matin j'ai pu observer un magnifique lever de soleil suivi d'un arc-en-ciel ! Beaucoup de gens ne l'ont sûrement pas remarqué car comme souvent, il n'a duré que peu de temps.

Qu'est-ce que tu aimes faire dans ce métier, qu'est-ce que tu n'aimes pas faire ?

L'idée de nourrir les gens me motive mais parfois j'ai l'impression que ce que je fais n'est pas très reconnu dans la population.

Un message aux Muespachois(es) ?

N'oublions pas que l'agriculture est un pilier de notre société :

- Les agriculteurs nourrissent la population.
- Les agriculteurs entretiennent le paysage.

Réalisez que nous produisons ce que les consommateurs achètent : par exemple la filière bio française est en difficulté car les gens achètent moins de bio français. Les agriculteurs gèrent des entreprises comme tous les entrepreneurs : la viabilité économique est un prérequis de la survie de toute entreprise. Ainsi, dans le contexte économique difficile du monde agricole, nous recherchons à produire ce qui nous fait vivre.

**Diversification : La diversification agricole consiste à créer une activité complémentaire en prolongation de celle(s) déjà en place.*

***Assolement : Part de chaque culture par rapport à la surface totale*



Zoom sur les engrais

Il existe deux grandes familles :

- les engrais organiques,
- les engrais minéraux.

Les engrais organiques

Les engrais organiques sont le résultat de la décomposition de matières végétales ou animales. On y retrouve donc les fumiers, lisiers, compostes, digestats (produits issus de la méthanisation). Leurs utilisations sont très règlementées au niveau des dates et des quantités d'épandage pour éviter les risques de transferts d'éléments fertilisants aux eaux de ruissellement ou souterraines. Les engrais organiques sont intéressants pour l'agriculture car ce sont des produits qui contiennent une multitude d'éléments nutritifs pour le sol et les plantes contrairement à la deuxième famille d'engrais, les engrais minéraux, qui contiennent des éléments très précis. Quasiment toutes les exploitations agricoles de Muespach-le-Haut utilisent des engrais organiques.

Les engrais minéraux

Les principaux éléments d'engrais minéraux utilisés en France et dans le monde sont l'azote, le phosphore et la potasse. L'azote est synthétisé chimiquement à partir de l'azote présent dans l'air et de gaz naturel. Le phosphore et la potasse sont extraits du sous-sol et plus ou moins transformés suivant la forme sous laquelle ils seront utilisés. Les engrais minéraux sont eux aussi très règlementés dans leur utilisation, tant au niveau des dates que des quantités. Dans nos fermes, les engrais minéraux complètent et ajustent le besoin des plantes encore non couvert par les engrais organiques. Si une ferme n'a pas accès à des engrais organiques, elle pourra alors couvrir le besoin des plantes uniquement avec des engrais minéraux. Les engrais azotés sont les plus utilisés

sur nos fermes car l'azote est l'élément dont les plantes ont le plus besoin en quantité.

Une utilisation inappropriée de ces engrais organiques et minéraux aura des répercussions en premier sur l'économie des exploitations et sur l'environnement. Ainsi notre but en tant qu'agriculteurs est de valoriser au maximum les engrais que nous apportons aux plantes. Nous cherchons à apporter l'engrais au plus près des besoins des plantes cultivées et éviter les fuites vers les eaux ou l'air. Le prix des engrais minéraux a plus que doublé cette dernière année puisqu'une grande partie des engrais utilisés en France est fabriquée à l'aide de gaz et notamment du gaz russe... Cela nous encourage encore plus à bien valoriser les engrais que nous achetons en les épandant au bon moment, au bon endroit et à la bonne dose !

Notre défi pour cet hiver !

Observez les champs de Muespach-le-Haut cet hiver et devinez quelles cultures y sont présentes (les couverts végétaux ne font pas partie du jeu). Le gagnant sera celui qui aura trouvé le plus de réponses. Vous pouvez envoyer vos réponses à l'adresse suivante : agrimph@gmail.com.

Les agriculteurs de Muespach-le-Haut vous souhaitent de joyeuses fêtes.

Séjour à Benquet dans le cadre du jumelage 11 au 14 août 2022

Une vingtaine de nos concitoyens a fait le voyage dans le Sud-Ouest, lors du long week-end du 15 août, afin d'y célébrer une nouvelle fois l'amitié entre notre village et la commune jumelée de Benquet, et pour maintenir vivante la flamme du souvenir des tragiques événements qui ont fait se croiser les destins de nos deux communautés.

Le vendredi soir, une sympathique petite réception a réuni autour d'un verre Alsaciens et Landais qui se retrouvaient tous avec grand plaisir. Ce fut l'occasion d'évoquer ceux qui, pour diverses raisons, ne pouvaient être des nôtres, mais également de faire la connaissance avec les nouveaux-venus dans cette belle aventure, en l'occurrence, cette année, Pascal SANNER et sa compagne Cathy.



La journée du samedi fut consacrée aux cérémonies officielles. Pierre MALET, maire de Benquet, en présence de toutes les personnalités civiles et ecclésiastiques, inaugura d'abord l'église du village superbement restaurée. Puis tout l'aréopage se déplaça vers le centre du bourg où il fut procédé au couper de ruban de l'épicerie de produits fermiers, une réalisation remarquable qui met à la portée des habitants de la commune tous les produits proposés par les producteurs locaux. En troisième lieu fut inauguré aussi un local destiné aux associations et plus particulièrement aux chasseurs.



Spéciale jumelage

Après les traditionnels discours, la journée se poursuit et se termina, comme de coutume, par un déjeuner festif qui réunit dans la salle communale tous les Muespachois et Benquetois concernés par le jumelage.



Le dimanche, tout ce petit monde se retrouva avant l'aube pour prendre le car qui devait les emmener jusqu'au Pic du Midi de Bigorre. Au sommet, les participants ont pu découvrir l'histoire de ce lieu, admirer le courage des pionniers qui ont établi les premières installations en hissant à dos d'homme et de mulet tout le matériel nécessaire. Ils ont aussi pu jouir d'un panorama exceptionnel et s'enivrer d'un bon bol d'air frais et pur des cimes.



En attendant le départ des télécabines...



Le retour se fit par le mythique col du Tourmalet et ses routes vertigineuses, jusqu'à l'auberge Chez Louissette où tout le monde se régala d'un bon repas typique de la région.



La suite du séjour se déroula au gré des programmes proposés par les familles d'accueil mais comme toujours, le moment des adieux arriva trop vite et l'on se promet de se retrouver à la première occasion.

A noter qu'à Benquet, de nouvelles familles ont émis le vœu de participer au jumelage. Le message est diffusé, donc si, à Muespach-le-Haut, des personnes sont intéressées par cette belle aventure humaine, nous les incitons vivement à se faire connaître. De nouveaux membres sont en effet indispensables pour pérenniser le jumelage !

FÊTE DE NOËL DES AÎNÉS





Calendrier des manifestations 2023

18 janvier	Don du sang à Muespach
25 et 26 mars	Marche populaire (Association Saint-Georges)
2 avril	Carpes frites (FC Muespach)
12 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
15 et 16 avril	Tournoi pongiste (Tennis de table)
4 août	Don du sang à Muespach
2 septembre	Tartes flambées (Sapeurs Pompiers)
24 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
1 ^{er} et 2 octobre	Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
11 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
15 octobre	Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
21 octobre	Loto (Tennis Club)
5 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
18 novembre	Loto (Terre des Hommes Alsace)
3 décembre	Fête de Noël des Aînés